



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne – Franche-Comté**

Unité Départementale de la Côte d'Or

DIJON, le - 3 NOV. 2021

Affaire suivie par : Elissa HOT TUDURI
Tel : 03.45.83.21.98
Mel : elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr

En préfecture
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de
l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Urbanisme
Affaire suivie par : Valérie SANTACROCE
Tél : 03.80.44.66,04
Mel : valerie.santacroce@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le Président Directeur Général,

Par courrier du 19 juin 2015 vous avez adressé au Préfet de la Côte-d'Or, le dossier de réexamen de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, daté du 13 mai 2015 et réalisé par la société TAUW pour votre établissement de Bézouotte.

Dans ce document, vous avez apporté, à juste titre, la précision suivante « l'établissement utilise parmi les matières premières employées des matières minérales et de la cellulose. Or, d'après les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le Bref Production de pâte à papier, de papier et de carton, le champ d'application de ces MTD exclut la production de pâte à partir de matières premières non ligneuses. En corollaire, aucune des conclusions sur les meilleures techniques disponibles n'est applicable ».

Par le présent courrier et dans la suite des échanges que vous avez eus avec l'inspection sur ce sujet, je vous confirme que les conclusions du BREF Production de pâte à papier, de papier et de carton ne sont pas applicables à votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Porteret Beaulieu Industrie
A l'attention de M. Luc NICOLAS
Route de Cuiserey
21310 Bézouotte

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

Copie pour information :
DREAL / UD 21

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au jeudi 8h30-11h45 / 13h30-16h30 (16h00 le vendredi)
Tél : 03 45 83 22 22 – fax : 03 45 83 22 95
21 bd Voltaire – CS 27912 – 21079 Dijon cedex
Site internet : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>